

« LE SML, POUR UNE LIBERTE RESPONSABLE »

Les propositions du SML sont le reflet de votre exigence de liberté. Concrètes, elles sont le résultat de mois d'échanges sans tabou entre des praticiens d'horizons totalement différents.

Le Syndicat des Médecins Libéraux, seul syndicat réellement pluri-catégoriel, est le syndicat de TOUS les médecins libéraux.

Le temps n'est plus aux combats corporatistes face à une Loi HPST qui s'attaque de front, sans distinction et sans exception, à tous les médecins.

Nous revendiquons un statut libéral et un esprit d'entreprise

Le SML - toujours plus libre - défend la médecine libérale, responsable, entrepreneuriale, tournée vers l'avenir, au service du patient, face à un système de plus en plus organisé et réglementaire.

« Etre libéral, c'est vouloir dessiner son avenir, et pouvoir organiser son présent »

En face des **libertés** auxquelles nous sommes viscéralement attachés : liberté d'installation, liberté d'entreprendre et d'investir, liberté de choisir son temps de travail et de retraite, liberté de prescription, nous posons le principe de la **responsabilité** : responsabilité de la qualité de nos actes, de nos prescriptions, de notre formation continue... Le SML veut que les médecins libéraux puissent gérer leur liberté, la structurer, l'encadrer, et la défendre avant que d'autres ne décident à leur place. C'est pourquoi il présente des listes dans les trois collèges de toutes les régions : médecine générale, spécialités cliniques, plateaux techniques lourds.

72 listes SML en France, soit 1589 médecins !

La volonté spécifique du SML : Le refus du fatalisme, pour que la médecine libérale soit pleinement de l'honneur et du bonheur.

Le danger du repli

Dans les temps difficiles, la tentation est grande du repli sur soi ou, pire, de l'opposition entre médecins. Exactement l'attitude dont les autorités de tutelle ont besoin pour faire avancer leur rouleau compresseur antilibéral. Diviser les médecins pour mieux régner : l'Etat n'attend en fait qu'une balkanisation de la médecine !

D'où l'importance capitale du scrutin du 29 septembre dont les enjeux n'ont rien à voir avec les précédents. Les Agences Régionales de Santé (ARS) doivent savoir et avoir à qui parler !

Les ARS sont l'émanation de la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoires (loi Bachelot),

une loi qui régionalise le système de santé et donne tous pouvoirs aux Directeurs des ARS qui pourront :

- décider des installations et vous obliger à aller en zones désertifiées ;
- décréter la permanence des soins ;
- modifier votre mode d'exercice (regroupements, missions de services publics) ;
- vous demander de déclarer vos absences et congés ;
- déterminer votre type de rémunération (forfait, transfert de tâches...) ;
- diriger votre formation continue par le DPC (Développement Professionnel Continu).

Un véritable dépeçage en règle de notre métier, sans pour autant que le poids des responsabilités quitte les épaules du médecin !

La loi Bachelot, une loi qui régente beaucoup plus qu'elle ne régit !

Rappelez-vous la gestion de la grippe AH1N1 ...

Le directeur de l'ARS ne connaîtra qu'un seul interlocuteur : le syndicat qui aura gagné les élections aux Unions et qui pourra ainsi représenter les médecins.

Votre choix sera capital. Le SML est déterminé et clairvoyant.

Votez pour les listes SML, le 29 septembre prochain !

Médecins Généralistes - Médecins à Expertises Particulières

La loi HPST, dite Bachelot, avec la complicité de certains syndicats mono catégoriels, veut vous enfermer définitivement dans le 1^{er} recours.

Le SML refuse ce cloisonnement, exige la spécialité de médecine générale pour tous, et la reconnaissance des expertises particulières.

Pour les **MEP** (médecin à expertise particulière) le SML :

- a favorisé la mise en place d'un Conseil National Professionnel des MEP,
- a obtenu la création d'un groupe de travail avec la CNAM, sur le statut et la reconnaissance des MEP dans le parcours de soins,
- a développé l'**UNION MEP** qui regroupe les principaux syndicats des MEP, et dont l'objectif est l'obtention d'un statut juridique spécifique. Seule condition de représentativité crédible pour demander ensuite une rémunération adaptée à leur exercice humaniste et globalisé.

Pour tous, le SML défend :

L'accès enfin à une qualité de vie indispensable : horaires acceptables et compatibles avec une vie familiale. Les assises nationales et régionales de la femme médecin libérale créées, organisées par le SML feront respecter leurs demandes légitimes auprès des ARS réglementaires et des ministères de tutelle technocratiques.

Une augmentation réelle de l'efficacité médicale : halte aux commissions !! Passons aux actes :

- En valorisant les honoraires à des niveaux respectables : pas de consultation de base inférieure à 30 €
- En rémunérant correctement les temps de travail cachés : charges administratives, télétransmissions, courriers, tenue de dossiers...
- En refusant les transferts de tâches : le 1^{er} recours, c'est le médecin, pas le pharmacien ni le paramédical
- En privilégiant, par opposition, la délégation de tâche ; le médecin choisit ses collaborateurs, ordonne, évalue, donne du rythme et rémunère cette délégation de tâche
- En exigeant la mise en place d'une CCAM clinique adaptée à la charge de travail et au temps médical
- En créant immédiatement un acte médical à haute valeur ajoutée, le TEP à 100 € : consultation thérapeutique, éducation, prévention
- En appliquant une fiscalité « employeur » adaptée au cabinet médical qui permettra le recrutement de personnels qualifiés

Une sécurité de l'exercice sur tout le territoire

- Tout le temps et en tout lieu, notamment pendant la PDS
- Plus jamais de médecin seul dans une MMG !
- Des mesures sécurisantes pour les exercices en zone à risque

Une PDS volontaire

- Dans le respect scrupuleux des organisations existantes déjà sur le terrain, en restructurant la 2^{ème} partie de la nuit et en assortissant la pénibilité de la PDS d'une défiscalisation adaptée
- En garantissant le volontariat par la suppression des réquisitions

Le renforcement des mesures positives dans le dossier de la démographie médicale :

- Un véritable statut du retraité actif (5000 sont prêts à s'engager si on leur simplifie la vie)
- Un vrai statut du médecin remplaçant avec ses propres feuilles de soins
- Un statut efficace et attractif pour le collaborateur libéral ou salarié
- La facilitation d'un exercice médical mobile contre le déficit démographique : concept SML médecin volant
- Le renforcement de l'aide aux plans de carrière, pour tous, permettant à tout moment l'adaptation de l'exercice de chacun au contexte qui est le sien
- La préservation et le renforcement d'une véritable FMC : halte aux concepts fumeux type DPC !!! simple outil de surveillance d'activité

Le retrait immédiat et définitif des mesures négatives et vexatoires de la loi HPST.

Le SML défend une médecine générale libérale, de 1^{er} recours, de second recours et d'expertise particulière, plébiscitée par le patient.

Pour une médecine libre, responsable et à laquelle tout espoir d'évolution ne soit pas interdit d'avance.